



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

N° B10_11_2022_05B - Vente de deux terrains forestiers sur la commune de Beaussais-Vitré (annexes)

Cette délibération annule et remplace la délibération B10_11_2022_05 du 10 novembre 2022

Motif : Erreur matérielle d'écriture

Annexe(s) :

- Estimation des domaines
- Plan de localisation des terrains autour du Lambon

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	21	3	24	6

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 4 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne - Site des Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BARILLOT Dorick, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, FOUCHE Patrice, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POUVREAU Lise, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne

Etaient représentés :

BLANCHET Philippe (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BINET Frédérique, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Vente de deux terrains forestiers sur la commune de Beaussais-Vitré (annexes)

Annexe(s) :

- Estimation des domaines
- Plan de localisation des terrains autour du Lambon

Considérant la demande de la société dénommée JUCHAULT & Cie, Société civile immobilière au capital de 10000 €, dont le siège est à PRAILLES-LA COUARDE (79370), 3 rue du bois du château Gros Bois, souhaitant acquérir les terrains cadastrés 353B172 et 353B386 de 8820 et 511 m² sur la commune de Beaussais-Vitré ;

Considérant la nature desdits terrains classés en bois et forêt et pré au niveau du cadastre dont la communauté de communes n'a pas usage dans l'exploitation de l'étang du Lambon ni du village des vacances ;

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C30-07-2020-1B du conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative aux délégations de compétences du conseil communautaire au bureau communautaire, et plus particulièrement l'alinéa N°4 de la gestion domaniale : « Toute cession d'immeuble sous réserve que le prix ou la valeur du bien concerné soit conforme ou supérieur à l'évaluation donnée par la direction de l'immobilier de l'Etat » ;

Vu l'estimation des domaines en date du 31 août 2022 ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la vente des parcelles cadastrées 353B172 et 353B386 de 8820 et 511 m² sur la commune de Beaussais-Vitré au prix de 2 100 € net vendeur,
- AUTORISER la vente desdites parcelles à la société dénommée JUCHAULT & Cie,
- AUTORISER le président à signer l'acte de vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 05/01/2023

Reçu en préfecture le 05/01/2023

Publié le 05/01/2023



ID : 079-200069755-20230105-B10_11_2022_05B-AI